Année académique 2022 - 2023 Domaine de la Santé

Bachelier en biopharmaceutique (alternance)

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : Fax : Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE FB 113 Acquisition de compétence en milieu professionnel			
Code	PAFB1B13	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	230 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Gaël GILBERT** (gael.gilbert@helha.be)		
Coefficient de pondération		80	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de confronter l'étudiant à sa pratique professionnelle. L'étudiant réalise un stage de deux semaines chez Aptaskil (centre de référence au métier de la chimie). Ensuite, l'étudiant intègre une entreprise pour 4 semaines dans laquelle il sera considéré comme un travailleur apprenant. Cette UE est essentielle pour
l'apprentissage en alternance.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.4 Construire son projet professionnel

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et règlementaires**
- 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
- 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
- 2.3 Respecter la législation et les règlementations

Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
- 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- 3.3 Participer à la démarche qualité
- 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes dans les domaines biopharmaceutiques**
- 4.3 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles
- 4.5 Planifier et réaliser des procédures de contrôle dans le cadre de l'assurance qualité

Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
- 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- 5.2 Utiliser les outils de communication existants
- 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
- 5.4 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré

Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
- 6.2 Effectuer les interventions nécessaires sur machines et assurer le bon fonctionnement de celles-ci

6.3 Veiller au respect des GMP (Bonnes pratiques de fabrication) et des règles de comportement aseptique

6.5 Appliquer les normes de sécurité et de prévention dans les laboratoires biopharmaceutiques

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de sa pratique professionnelle, l'étudiant est capable de :

- Mettre en pratique dans un milieu professionnel toutes les notions théoriques vues en chimie et en sciences du vivant ;
- Rédiger des rapports, cahiers des charges, fiches techniques et manuels ;
- Contacter et dialoguer avec les clients, les fabricants et les fournisseurs ;
- S'exprimer de manière adaptée en fonction du public ;
- Agir de façon réflexive et autonome, en équipe, en partenariat ;
- Analyser une situation suivant une approche rationnelle ;
- Exercer un esprit critique ;
- Effectuer des choix appropriés en ayant examiné la situation sous tous ses aspects ;
- Planifier et organiser des tâches ;
- Agir de manière professionnelle et responsable ;
- Respecter la législation et les normes en vigueur ;
- Veiller à la sécurité et à l'intégrité des personnes.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAFB1B13A	Acquisition de compétences en milieu professionnel 1	230 h / 8 C

Contenu

Formation sur les bonnes pratiques de laboratoire (Aptaskil)

Suivant l'entreprise d'accueil, l'étudiant réalisera plusieurs missions en lien avec les objectifs de la formation et les acquis d'apprentissages visés.

Démarches d'apprentissage

Apprentissage chez Aptaskil et en entreprise.
2 semaines chez Aptaskil

4 semaines en entreprise

Dispositifs d'aide à la réussite

Rencontre sur le lieu de stage entre le tuteur d'entreprise et le superviseur de la Haute-Ecole.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Vademecum Stage

Convention d'alternance, y compris les annexes

Convention d'immersion professionnelle

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q2:

- évaluatuon par le maître de stage à l'aide de deux grilles d'évaluation (capacités - compétences techniques) (50%)
- évaluation d'un rapport d'intégration (30%)

- évaluation écrite (Aptaskil) : 20%

Q3:

Idem que Q2

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Stg	30	Stg	30
Période d'évaluation			Tvs + Stg + Exe	70	Tvs + Stg + Exe	70

Stg = Stages, Tvs = Travail de synthèse, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Durant leur stage, les étudiants restent soumis au règlement des études. Leur présence à l'endroit du stage est obligatoire pendant toute la durée du stage.
Si, pour des raisons de force majeure, un stagiaire s'absente de son travail, il doit avertir immédiatement le maître de stage, le professeur-promoteur et le secrétariat de la Haute Ecole. Pour toute absence de 3 jours et plus, un certificat médical est exigé : une copie doit être adressée au maître de stage, l'original à la Haute Ecole et ce dans les 2 jous ouvrables. Les jours d'absence devront obligatoirement être récupérés (allongement de la période de stage).
Une absence injustifiée entraîne l'arrêt du stage et l'attribution de la cote PP.
Un non respect des échéances de stage entraine une pénalité de 5%.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).